

ENGAGÉ



UNHCR
L'Agence des Nations
Unies pour les réfugiés

BULLETIN DU HCR CÔTE D'IVOIRE / JANVIER 2020

91%

des réfugiés ivoiriens
ont regagné le pays
depuis 2011.

« La Côte d'Ivoire est un pays
exemplaire du point de vue
de la création de conditions
pour le retour des réfugiés »

Filippo Grandi, Haut Commissaire des
Nations Unies pour les réfugiés.

**Plus de 200 enfants trouvés
ou abandonnés de parents inconnus,
obtiennent une nationalité.**

**Une première
historique !**

Sommaire



Editorial 3

Lutte contre l'apatridie 4

- Une première historique !
- Les 5 engagements de la Côte d'Ivoire
- De l'ombre à la lumière : l'éclosion du potentiel !

Rapatriement 9

- 91% des réfugiés ivoiriens de retour au pays

Réintégration 10

- La réintégration en chiffres et en images

Assistance aux réfugiés 11

- Carte biométrique :
« Cette carte représente tout pour moi »
- Assistance aux réfugiés en chiffres

Partenariat 14

- Lucarne sur l'Association des femmes juristes de Côte d'Ivoire
- Les partenaires du HCR en 2019

Le coin du personnel : 15

- Martine Toulayou, la femme qui a "coupé le bois pour traverser l'eau"

Le Mouvement LuQuLuQu 17

Bon à savoir : 18

- Différence entre réfugié, migrant, apatride

📍 Il Plateaux, Angle rue des Jardins,
Boulevard des Martyrs (Ex-Latrille)

✉ 01 BP 7982, Abidjan 01

☎ +225 22 00 99 44

🌐 www.unhcr.org

f UNHCR CIV

🐦 @UNHCR CIV



UNHCR
L'Agence des Nations
Unies pour les réfugiés

Ouvrir les portes de la vie aux enfants trouvés de parents inconnus.



Mohamed Askia TOURÉ

Représentant Résident du HCR
en Côte d'Ivoire.

Chères lectrices, chers lecteurs,

Je me réjouis de partager avec vous ces quelques lignes qui, sans être exhaustives, retracent quelques interventions phares du HCR en Côte d'Ivoire au cours de l'année 2019.

D'abord, tout en félicitant les autorités ivoiriennes et toutes les autres parties prenantes, permettez-moi de mentionner une des plus belles contributions au droit positif ivoirien : la circulaire relative à la délivrance de certificat de nationalité aux enfants trouvés en Côte d'Ivoire de parents inconnus. Cette circulaire vient, en effet, faciliter la délivrance, par les autorités judiciaires, de certificats de nationalité aux enfants trouvés conformément aux dispositions de la Convention sur la réduction des cas d'apatridie, qui font obligation aux Etats qui l'ont ratifiée, comme la Côte d'Ivoire depuis 2013, d'accorder leur nationalité aux enfants trouvés sur le territoire de parents inconnus. Au total, 148 enfants trouvés de parents inconnus ont ainsi bénéficié de certificat de nationalité en 2019.

Ensuite, pour la première fois, les réfugiés ont pu bénéficier d'une carte d'identité biométrique aux normes internationales. Cette carte permet aux réfugiés de circuler plus librement, ouvrir un compte

bancaire, signer un contrat et accomplir en toute sérénité tous les actes de la vie civile tout comme les nationaux.

Enfin, la Côte d'Ivoire demeure en tête de liste des pays de la sous-région à apporter une solution durable aux réfugiés. Plus de 3 000 réfugiés ivoiriens ont été rapatriés en 2019 et plus de 91% ont regagné le pays depuis 2011. Ceci justifie cette déclaration de M. Filippo Grandi, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés :

« *La Côte d'Ivoire est un pays exemplaire du point de vue de la création de conditions pour que les réfugiés puissent rentrer* ». Déclaration faite lors du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire (ExCom) en octobre 2019 à Genève et qui a enregistré une participation de haut niveau de la Côte d'Ivoire à travers S.E.M. Marcel AMON-TANO, Ministre des Affaires Etrangères.

Je remercie, au nom de toute l'équipe du HCR, le gouvernement, les communautés que nous servons, tous nos partenaires, la société civile, le secteur privé et les donateurs pour les appuis et la confiance renouvelée au HCR.

Bonne lecture à toutes et à tous.



Délivrance de certificats de nationalité au profit d'enfants abandonnés ou trouvés de parents inconnus à Daloa.

Une première historique!

L'une des plus belles contributions au droit positif ivoirien

Ces enfants n'en sont pas conscients aujourd'hui mais ce document leur ouvre les portes de la vie

a déclaré Mohamed Askia Touré, Représentant Résident du HCR en Côte d'Ivoire, à l'occasion d'une cérémonie de remise de certificats de nationalité au profit d'enfants abandonnés ou trouvés de parents inconnus à Daloa, en juin 2019.

Autant le certificat de nationalité "ouvre les portes de la vie" aux enfants abandonnés ou trouvés de parents inconnus, que la décision courageuse des magistrats de l'octroyer constitue une première historique en Côte d'Ivoire !
Comment en est-on arrivé là ?

Un bref rappel historique

Après son accession à l'Indépendance le 7 août 1960, la Côte d'Ivoire a adopté la Loi n° 61-415 du 14 décembre 1961 portant Code de la Nationalité ivoirienne. L'article 9 al 2 de cette loi, instituait en faveur de l'enfant trouvé en Côte d'Ivoire de parents inconnus, une présomption de naissance sur le sol ivoirien en vertu de laquelle la nationalité lui était attribuée à titre de nationalité d'origine. En 1972, le deuxième alinéa de cet article a

été abrogé et a eu pour conséquence d'exposer ces enfants au risque d'apatridie.

Lacunes juridiques comblées

En 2013, la Côte d'Ivoire a ratifié les Conventions de 1954 et 1961 relatives à l'apatridie. L'Article 2 de la dernière convention citée, stipule que « *L'enfant trouvé sur le territoire d'un État contractant est, jusqu'à preuve du contraire, réputé né sur ce territoire de parents possédant la nationalité de cet État* ». Bien que ces conventions internationales dûment ratifiées ont vocation à s'appliquer automatiquement, de nombreux enfants se sont retrouvés sans certificat de nationalité ivoirienne du fait de la réticence des tribunaux à répondre favorablement à leurs demandes.



Photo : ©UNHCR/D. GUIROU

Actions salvatrices du HCR et ses partenaires

Face à cette situation, le bureau du HCR s'est évertué à renforcer les capacités des autorités judiciaires sur les outils juridiques existants (Convention de 1961, Constitution, Code de la nationalité, etc.) pour prévenir et résoudre l'apatridie chez les enfants trouvés. Ainsi, le HCR et son partenaire l'Association des femmes juristes de Côte d'Ivoire (AFJCI) ont organisé plusieurs séances de renforcement de capacités des magistrats.

Résultats ? Des décisions courageuses et historiques par des magistrats

Ces différentes séances de formation ont eu pour conséquence d'encourager certains magistrats à leur délivrer des certificats de nationalité. L'un des exemples les plus probants est celui du Tribunal de Première Instance de Daloa. Juste quelques semaines après un atelier de renforcement de capacité de 25 magistrats du ressort de ce tribunal, 20 certificats de nationalité ont été délivrés à des enfants abandonnés ou trouvés de parents inconnus.

Cerise sur le gâteau, le circulaire de l'espoir !

En vue de pérenniser de telles initiatives, le HCR a mené des actions de plaidoyer auprès du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme et a participé à la rédaction d'une circulaire relative à la délivrance de certificats de nationalité aux enfants trouvés en Côte d'Ivoire de parents inconnus. La circulaire fut signée, le 04 octobre 2019, et marque ainsi, selon Mohamed Askia Touré, Représentant Résident du HCR, « l'une des plus belles contributions au droit positif ivoirien ».

Cette circulaire vient ainsi faciliter la délivrance de certificats de nationalité aux enfants trouvés conformément aux dispositions de la Convention sur la réduction des cas d'apatridie, qui font obligation aux Etats qui l'ont ratifiée d'accorder leur nationalité aux enfants trouvés sur le territoire de parents inconnus.



Après une séance de travail, poignée de main entre Sansan KAMBILE, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme et Mohamed Askia Touré, Représentant Résident du HCR en Côte d'Ivoire.

Photo : ©UNHCR/D. GUIROU

LES ACTIVITES } EN CHIFFRES } 2019

172

Ateliers de formations sur l'apatridie ont été organisés pour **4 265** personnes. Il s'agit de chefs de villages, de leaders communautaires, d'autorités administratives locales, etc.

1 330

Activités de sensibilisation ont été organisées dans **636** localités depuis le début de l'année. Elles ont touché plus de **290 058** personnes. **224** plaidoyers ont également été faits auprès des autorités ivoiriennes.

451

Certificats de nationalité ont été délivrés à des personnes à risque d'apatridie depuis le début de l'année. **242** enfants trouvés y figurent.

10

Accords de partenariats ont été signés avec des radios locales pour faciliter la communication sur les thématiques liées à l'apatridie. **22** émissions ont déjà été réalisées sur l'apatridie.

6 673

Personnes à risque d'apatridie ont été identifiées par les Assistants de Protection du HCR depuis le début de l'année. **141** enfants trouvés y figurent.

12

Comités de lutte contre l'apatridie ont été mis en place pour servir de relais dans l'identification des personnes à risque d'apatridie.





Le compte à rebours !

Mettre fin à l'apatridie d'ici 2024, les 5 engagements de la Côte d'Ivoire

La campagne mondiale pour mettre fin à l'apatridie d'ici 2024 a atteint son point de mi-parcours en 2019. A cette occasion, le HCR a organisé à Genève, en octobre 2019, un évènement de portée mondiale : le Segment mondial de haut niveau. Au total, 33 engagements ont été pris par des organisations internationales et régionales, 73 par des organisations de la société civile et 252 par des États dont 5 par la Côte d'Ivoire :

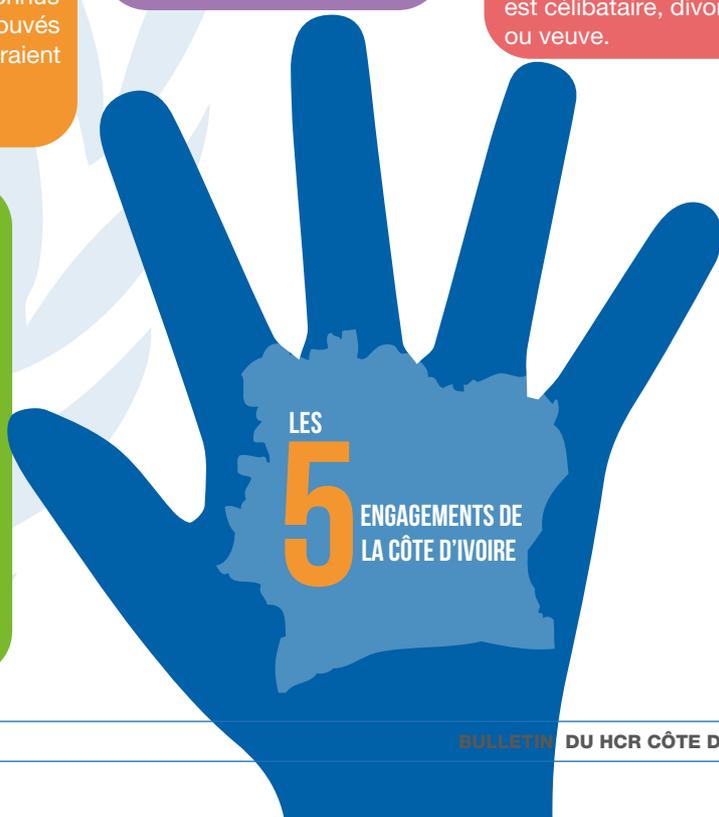
• Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire s'engage par la présente à introduire dans sa loi sur la nationalité une disposition prévoyant d'accorder la nationalité ivoirienne aux enfants de parents inconnus ou apatrides, nés ou trouvés sur son territoire qui seraient autrement apatrides.

• Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire s'engage par la présente à valider les études qualitative et quantitative existantes aux fins de les approfondir pour identifier avec précision le nombre d'apatrides avérés et de personnes en passe de le devenir, vivant sur son territoire, dans l'optique de comprendre leur situation et de trouver une solution définitive à leur problème.

• Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire s'engage par la présente à reformer la disposition de la loi sur la nationalité qui prévoit que la femme, contrairement à l'homme, ne peut transmettre sa nationalité à ses enfants que si elle est célibataire, divorcée ou veuve.

• Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire s'engage par la présente à supprimer la disposition de sa loi sur la nationalité qui prévoit que la déchéance de la nationalité ivoirienne d'un homme peut être étendue à son conjoint et à ses enfants mineurs, sans considération de leur propre responsabilité dans la commission de la faute sanctionnée.

• Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire s'engage par la présente à adopter son Plan d'Action National pour l'Eradication de l'Apatridie pour donner un cadre de mise en œuvre plus formel et mieux structuré des engagements.



LES
5
ENGAGEMENTS DE
LA CÔTE D'IVOIRE

De l'ombre à la lumière : l'éclosion du potentiel !

« Je suis heureuse maintenant » dit-elle, exhibant fièrement ses documents d'identité.

Sans document d'identité, Adou Amari Christelle Désirée, âgée de 34 ans, a vécu dans l'ombre presque toute sa vie. Née à Akradio, à 60 km d'Abidjan dans le département de Dabou, son nom ne figure dans aucun registre, ni ceux de ses parents, décédés dès son jeune âge. Elle était invisible à l'état civil, mais pas seulement : « *mes camarades allaient à l'école et moi je ne pouvais y aller faute de papier [extrait de naissance . . . se rappelle-telle avec un brin de regret]* ».

En Côte d'Ivoire, où 28% (près d'un million) des enfants de moins de 5 ans n'ont jamais été officiellement déclarés, l'Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire (AFJCI), en collaboration avec le HCR, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, a entrepris une vaste campagne de sensibilisation dans plusieurs localités dont Akradio, dans le village de Christelle. La campagne de sensibilisation fut suivie, en 2019, par des plaidoyers qui aboutirent à l'organisation d'une audience foraine par les autorités départementales qui délivrèrent, par la suite, un jugement supplétif d'acte de naissance à Christelle et une vingtaine d'autres personnes à Akradio. Quelques semaines plus tard, Christelle obtint son certificat de nationalité grâce à l'accompagnement de l'AFJCI auprès des autorités.

« *Je suis heureuse maintenant* » dit-elle, exhibant fièrement ses documents d'identité. « *Je pars chercher librement des chaussures et autres marchandises à Abidjan pour revendre dans mon village et j'ai presque quadrupler mes revenus* » dit-elle. Son conjoint, Atcho Meledje Firmin, le visage illuminé de fierté, complète « *avec l'augmentation des revenus de la vente, nous envisageons même d'ouvrir une boutique* ». Comme Christelle, 451 personnes, dont 242 enfants, ont obtenu des certificats attestant leur nationalité.

“Le retour des réfugiés ivoiriens est très avancé”

Filippo Grandi, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

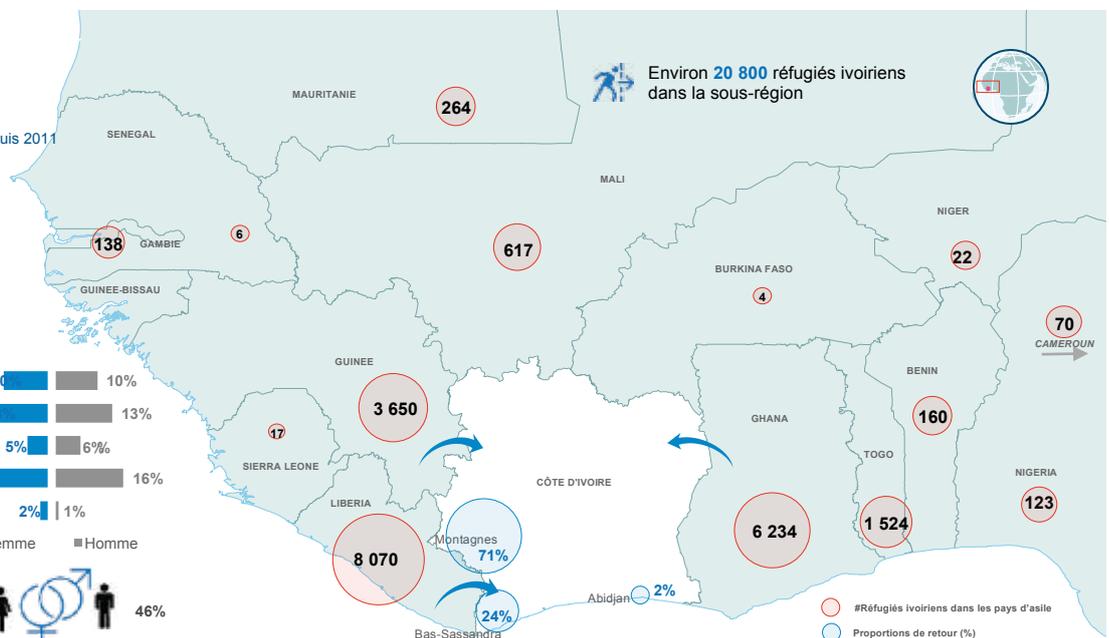
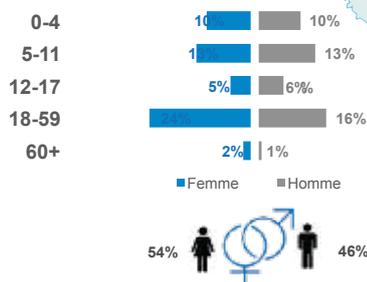
Cette déclaration faite lors du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire (ExCom), en octobre 2019 à Genève, dénote, en effet, les résultats probants obtenus dans le domaine du rapatriement volontaire des réfugiés ivoiriens.

Depuis octobre 2011, plus de 273 000 réfugiés ivoiriens, soit plus de 91%, ont regagné la Côte d'Ivoire grâce aux efforts des autorités ivoiriennes, du HCR, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés et de ses partenaires.

VUE D'ENSEMBLE DU RETOUR VOLONTAIRE DES RÉFUGIÉS IVOIRIENS DÉPUIS 2011

273 711
Populations rapatriées depuis 2011

Populations rapatriées depuis 2011



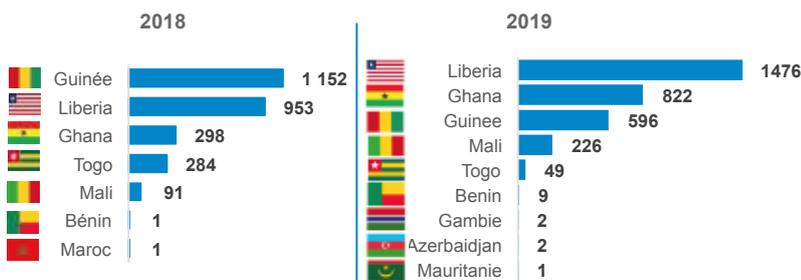
Environ 20 800 réfugiés ivoiriens dans la sous-région



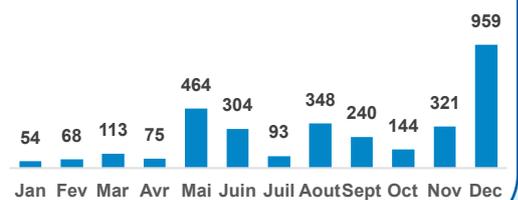
Source : UNHCR Operational Portal

*Les frontières, les noms et les désignations utilisés sur cette carte n'impliquent pas l'approbation officielle ou l'acceptation par les Nations Unies.

RAPATRIEMENT PAR PAYS DE PROVENANCE [2018-2019]



RESUMÉ MENSUEL DU RAPATRIEMENT VOLONTAIRE 2019



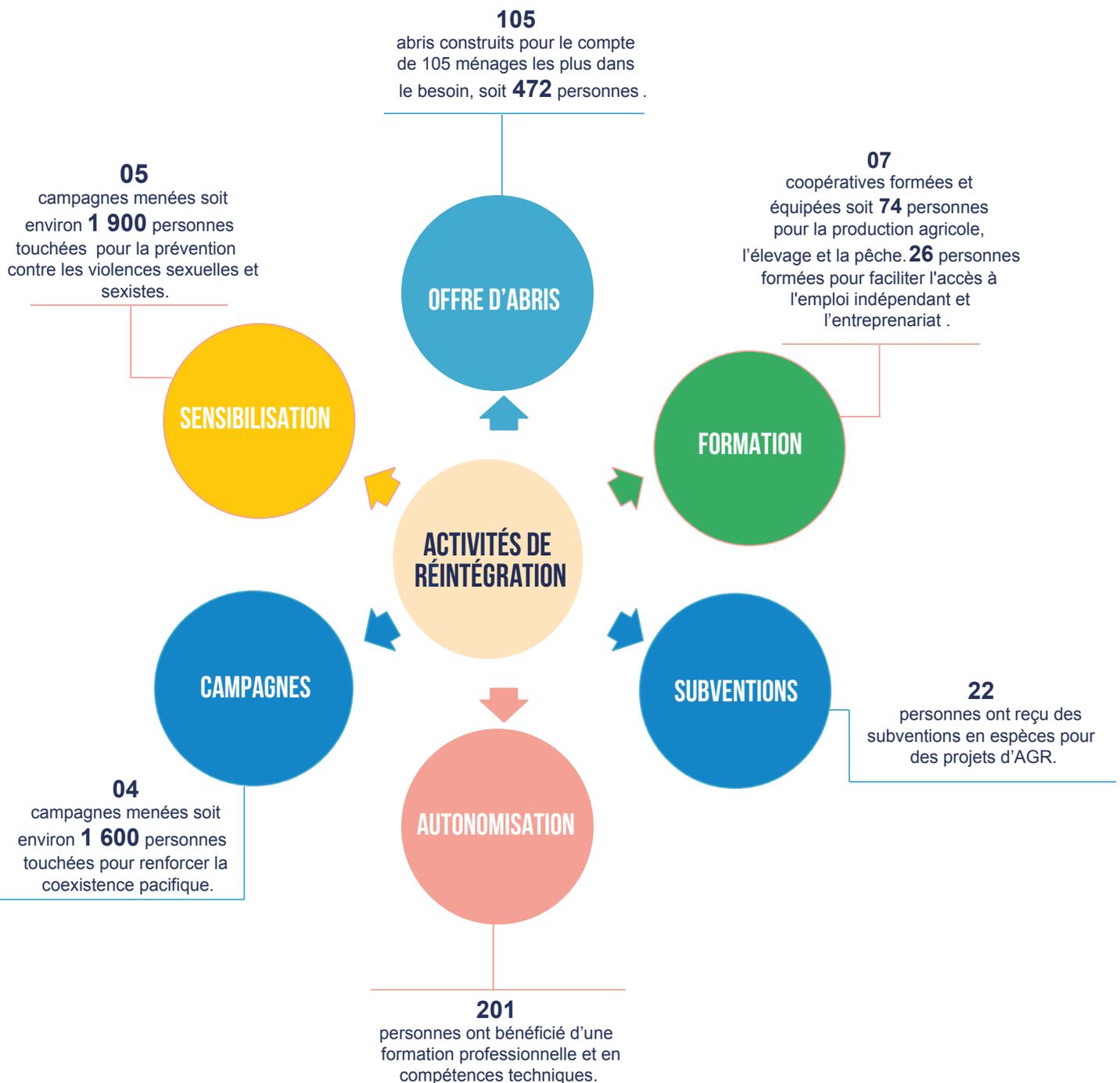
Après retour, un nouveau départ

Après plusieurs années d'exil, l'appui à la réintégration dans les communautés est une étape essentielle pour garantir la cohésion sociale et permettre aux ivoiriens, qui optent pour le retour, de reconstruire leur vie dans la dignité.

Pour une réintégration réussie, le HCR, en collaboration avec les autorités ivoiriennes, œuvre, avec ses partenaires, à garantir des meilleures conditions de vie aux personnes rapatriées ainsi qu'aux communautés d'accueil.

Quelques réalisations clés de 2019

en chiffres





Mme Mariatou KONE, Ministre de la solidarité, de la cohésion sociale et de la lutte contre la pauvreté à l'accueil de 142 réfugiés ivoiriens à Prolo, en provenance du Liberia : « Dans la paix l'on peut tout faire, tout réaliser. C'est pourquoi nous devons l'entretenir chaque jour comme l'on entretient son champ ou son habit »



« Quand je fuyais la guerre en 2011, j'étais enceinte. Deux semaines après avoir franchi la frontière, j'ai accouché au Liberia. Aujourd'hui, ma fille a 8 ans et je retourne chez moi dans la paix, dans la joie, je suis contente », Klagnon Augusti Kpahou, 1000e personne rapatriée en Côte d'Ivoire en 2019.



« En voyant ma maison en construction, c'est comme si mon mari est en train de revenir à la vie » Youkou Djini Odette, veuve rapatriée à Tabou.



« L'élevage de lapins est vraiment profitable pour nous. La commande est très élevée, nous souhaitons un appui en tricycle pour pouvoir étendre notre zone de livraison dans tout le département de Toulepleu », Edith Joelle, membre du groupement 'Bon espoir' à Toulepleu, composé de 12 membres, dont 7 rapatriés, spécialisés dans l'élevage de lapins.

Photo : ©UNHCR/D. GUIROU

Plus qu'une simple carte d'identification!

« Cette carte représente tout pour moi »



Patricia Mongar, une femme réfugiée originaire du Liberia, détentrice de la carte biométrique.

Photo : ©UNHCR/D. GUIROU

« Avec cette carte j'ai pu me faire identifier pour obtenir une puce de téléphone et ouvrir un compte »,

Patricia Mongar, une femme réfugiée originaire du Liberia. « Je peux circuler plus librement. Cette carte représente tout pour moi » dit-elle.

Patricia a fui son pays à cause de la guerre et a trouvé refuge en Côte d'Ivoire avec sa famille en 1994. Pendant plus de 20 ans, elle était fréquemment confrontée au problème de non-reconnaissance de sa carte de réfugié notamment par des institutions bancaires, malgré plusieurs campagnes de sensibilisation par les autorités compétentes.

Une carte biométrique aux normes internationales

Pour y remédier, les autorités ivoiriennes décidèrent, à travers la Direction d'aide et assistance aux réfugiés et apatrides (DAARA) du Ministère des affaires étrangères, de faire établir

une carte biométrique pour les réfugiés, avec l'appui financier du HCR et technique de l'Office national de l'état civil et de l'identification (ONECI).

Cette carte biométrique, aux normes internationales et d'une validité de 5 ans, répond aux exigences en matière d'identification de personnes vivant en Côte d'Ivoire. Comme Patricia, plus de 1 200 réfugiés ont obtenus, pour la première fois, une carte biométrique aux normes ivoiriennes et internationales et peuvent circuler plus librement, signer un contrat de travail, ouvrir un compte bancaire et effectuer tous les actes de la vie civile.

ASSISTANCE AUX RÉFUGIÉS EN CHIFFRES - 2019



Education

- **05** personnes prises en charge participant à des programmes d'enseignement supérieur
- **201** enfants scolarisés dans le secondaire
- **243** enfants scolarisés à l'école primaire



Accès à l'emploi

- **30** associations de petites entreprises formées/appuyées pour la facilitation de l'accès à l'emploi indépendant/l'entrepreneuriat



Subventions

- **125** ménages subventionnés en espèces ou bons d'échange sous conditions pour l'éducation
- **23** personnes prises en charge recevant des subventions en espèces pour l'hébergement
- **157** personnes prises en charge recevant des subventions en espèces pour la nourriture
- **26** personnes prises en charge bénéficiant de services financiers



Formation en entrepreneuriat

- **13** personnes prises en charge recevant une formation en entrepreneuriat



Rapatriement

- **15** personnes rapatriées en toute sécurité et dignité (billet d'avion, frais de transport, etc.)



Assistance aux personnes âgées

- **856** personnes âgées recevant un appui spécial



Documentation

- **1 209** documents d'identité délivrés aux personnes prises en charge



Violence sexuelle

- **07** campagnes de sensibilisation à la prévention et à l'intervention en matière de violence sexuelle et sexiste conduites

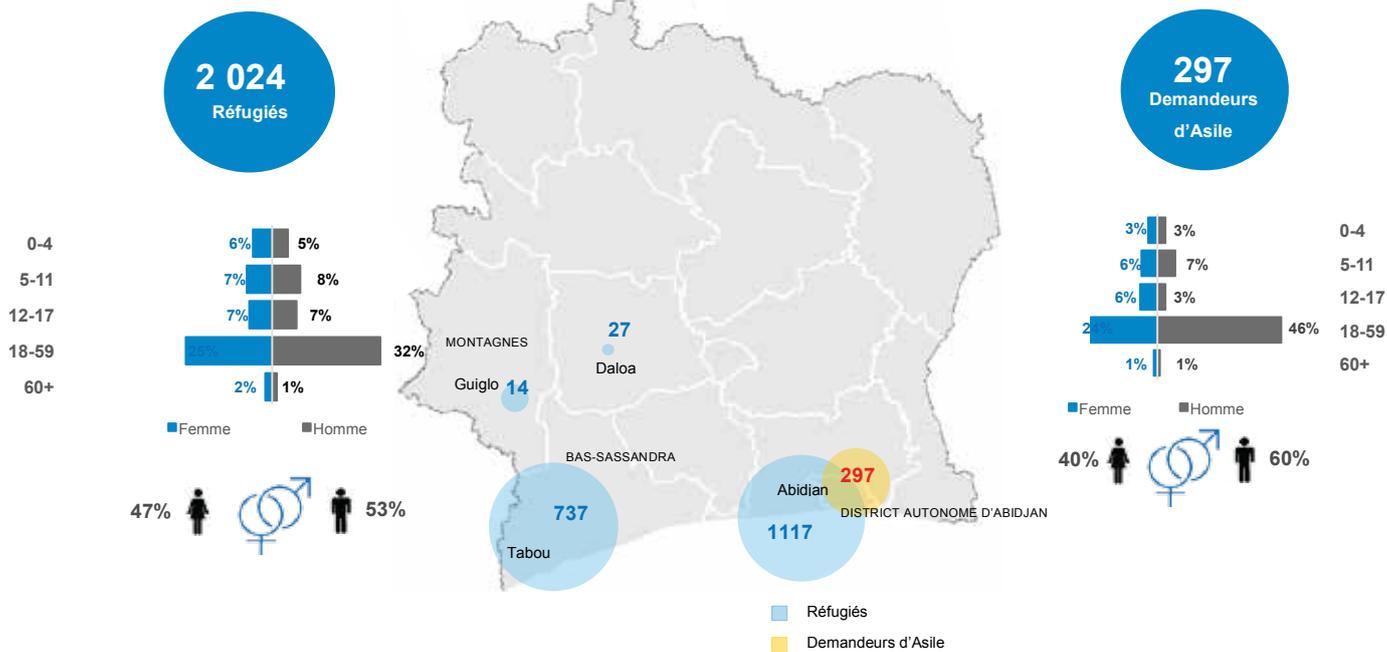


Détermination du statut de réfugié

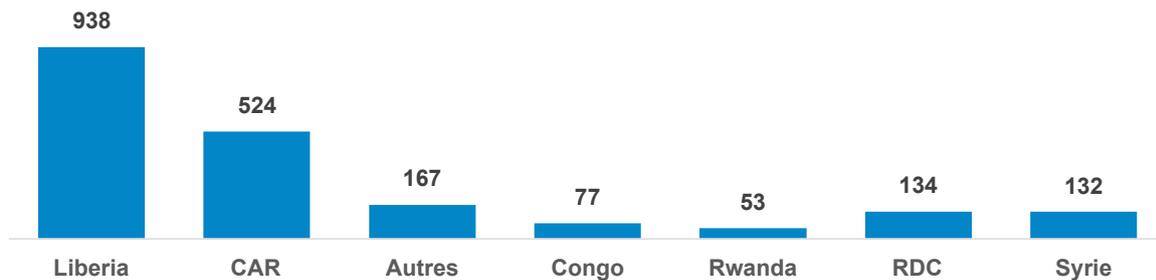
- **154** interventions réalisées dans le cadre de recours individuels liés à la détermination du statut de réfugié

SITUATION DES RÉFUGIÉS ET DES DEMANDEURS D'ASILE EN 2019

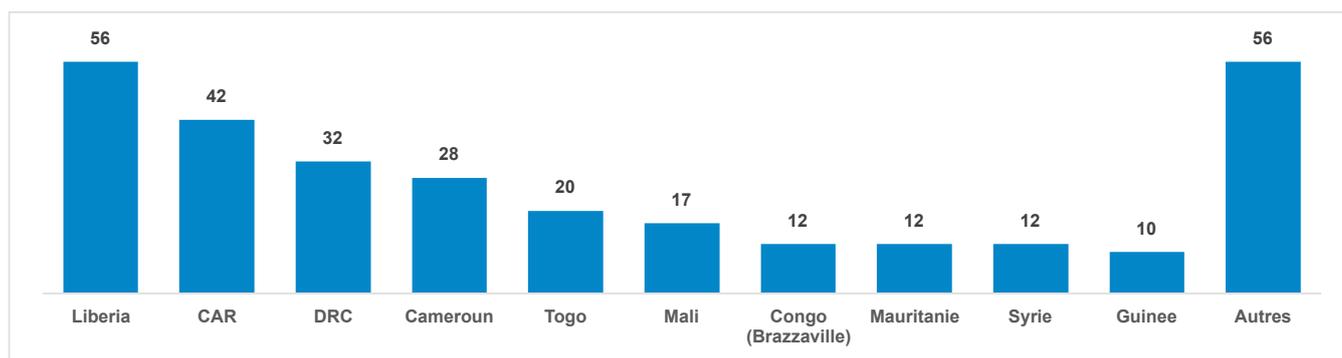
POPULATION PAR LOCALITES



NATIONALITÉS DES RÉFUGIÉS PRESENTS EN CÔTE D'IVOIRE



NATIONALITÉS DES DEMANDEURS D'ASILE EN CÔTE D'IVOIRE





Les organisations de la société civile au cœur du partenariat avec le HCR

Une lucarne sur l'Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire

*Divulguer, informer, former
La force du partage au service
du droit*

Crée en 1984, l'Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire (AFJCI) promeut la justice pour tous en particulier dans les zones rurales et semi-urbaines. Elle contribue à promouvoir le droit, sensibiliser les populations et lutter contre toutes formes de discrimination.

Partenariat avec le HCR

La lutte contre l'apatridie fait partie intégrante des projets entrepris par l'association notamment celui dénommé 'Droit à une nationalité pour tous' (DNT) en partenariat avec le HCR.

L'Association met en place de nombreuses activités de lutte contre l'apatridie afin de faciliter l'obtention d'une nationalité aux personnes apatrides ou à risque d'apatridie, entre autres :

- Apporter une assistance juridique et judiciaire aux enfants trouvés de parents inconnus.
- Contribuer à l'établissement des jugements supplétifs au profit des personnes à risque d'apatridie.
- Mener des sensibilisations de masse sur l'importance de la déclaration des naissances et les risques d'apatridie.

Les résultats obtenus par l'association en matière de lutte contre l'apatridie depuis 2018 sont remarquables. Il faut noter plus de 200 actions de plaidoyers menées auprès des autorités administratives et judiciaires aboutissant à l'établissement de plus de 1500 jugements supplétifs particulièrement au profit des communautés rurales.

Accord de partenariat en 2019

« Lorsque les gens unissent leurs forces, les résultats dépassent l'espérance », Filippo Grandi, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

Le HCR continue de faire de ses relations avec les partenaires une priorité et s'efforce de renforcer la collaboration stratégique et opérationnelle pour de meilleurs résultats.

Le HCR collabore étroitement avec les autorités de la République de Côte d'Ivoire, les personnes relevant de sa compétence, les ONGs et les Agences du Système des Nations Unies, les donateurs, la société civile et le secteur privé.

Au titre de l'année 2019, le HCR a signé des accords de partenariat avec :





MARTINE TOULAYOU, la femme qui a “coupé le bois pour traverser l'eau”¹

“Venez voir ooh, venez voir !”

criait à gorge déployée une sexagénaire au vu de Martine Toulayou au volant d'un camion du HCR, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés.

Les cris de la sexagénaire alertèrent soudain une foule de femmes dont certaines, éberluées, restaient sans voix et d'autres fredonnaient à l'unisson en esquissant des pas de danse.

“Les femmes du village sont venues m'entourer. Certaines étalaient des pagnes par terre et me demandaient de marcher dessus tellement elles étaient contentes et fières de voir une femme conductrice de camion” raconte Martine. Elle a beaucoup de souvenirs de scènes similaires, mais que de chemins parcourus, au sens propre comme figuré, pour en arriver là.

Refus des stéréotypes basés sur le genre dès son jeune âge

“Quand j'avais 7 ans, j'accompagnais ma maman pour lui vendre des céréales au Liberia” dit-elle, “Il arrivait souvent que le camion de transport en commun s'embourbe et les hommes demandaient aux femmes de se mettre à l'écart afin de le

pousser. Je refusais catégoriquement, je me mêlais aux hommes, toute couverte de boue, et je poussais le camion.” se souvient-elle.

Martine a continué à forger sa témérité dans l'espoir de devenir conductrice. “Quand je suis parti voir le Chef du syndicat des transporteurs de Tabou [situé à 5 km du village de Martine], pour leur signifier mon intention de devenir conductrice, il en rigola et me dit avec dédain ‘va et reviens demain’”. Elle fit ainsi des va-et-vient tous les matins, pendant plus d'un mois.

Comme suite à sa témérité, le chef du syndicat des transporteurs confia finalement l'intrépide jeune dame à un de ses collègues pour lui apprendre les rudiments de la conduite de voiture. “Mon encadreur m'imposait des corvées difficiles et les transporteurs croyaient tous que j'allais abandonner, mais j'étais vraiment déterminée à apprendre.” dit-elle. Sa détermination finit par payer : elle obtient son permis de conduire catégorie D (transport de voyageurs) dès l'âge de 18 ans.

¹Un stéréotype local signifiant qu'une femme est incapable d'accomplir certaines tâches plutôt réservées aux hommes.



“C’était tout simplement inimaginable à l’époque et il arrivait même à certains hommes de parier et ensuite me proposer de l’argent juste pour voir mon permis catégorie ‘D’” se rappelle-t-elle.

Son permis obtenu, Martine se lança dans des activités de transport passagers. Elle conduisit, tour à tour, les taxis, les gbakas (mini-car de transport en commun de 18 places) et les camions de plus de 10 tonnes.

La fibre humanitaire

C’est en transportant, par camion au Liberia, des céréales destinées à la vente que l’amour de Martine pour le travail humanitaire s’est peu à peu forgé. “La guerre faisait rage au Liberia, c’était la désolation totale dans certains villages. Je voyais des femmes très âgées qui avaient tout perdu et n’avaient rien pour se procurer les céréales que je transportais. Il m’arrivait souvent de prélever un peu de mon salaire pour payer des céréales et donner aux femmes. Elles me remerciaient chaleureusement et m’offraient, en guise de reconnaissance, des tiges de cannes à sucre. C’était tout ce qui leur restait, mais elles me les offraient avec sincérité de cœur et j’en avais les larmes aux yeux” se souvient-elle.

La fibre humanitaire commença, peu à peu, à s’emparer de Martine et elle n’hésita pas une seconde à s’engager pour travailler au HCR quand elle eut l’occasion en 2012 à Tabou, zone frontalière avec le Liberia où de milliers de libériens s’étaient réfugiés fuyant le conflit dans leur pays. “Je voyais des camions du HCR transporter de l’assistance destinée aux réfugiés Libériens et je m’imaginais déjà un jour au volant d’un de ces camions. Vous ne pouvez pas imaginer mon bonheur quand j’ai occupé le poste de conductrice au sein du HCR” dit-elle.

Cette disponibilité à servir, Martine l’a démontrée tout au long de ses 08 ans de service en bravant plusieurs pistes de brousse, des routes inondées et quasi impraticables. Très appréciée de ses collègues, des partenaires et des communautés, Martine est actuellement la seule ivoirienne conductrice au sein du Système des Nations Unies en Côte d’Ivoire. “J’aime mon travail et je souhaite continuer à servir mon pays au service des personnes réfugiées, rapatriées et apatrides” dit-elle.

“C’était tout simplement inimaginable à l’époque et il arrivait même à certains hommes de parier et ensuite me proposer de l’argent juste pour voir mon permis catégorie ‘D’”





Mouvement LuQuLuQu

Qu'est-ce que le LuQuLuQu?

LuQuLuQu est un mouvement social créé pour transformer la perception du public à l'égard du réfugié africain. Initié par le HCR, le mouvement est fondé sur la tradition africaine de partage des ressources et le souci de l'autre.

Pourquoi LuQuLuQu ?

Le HCR lance cette campagne populaire pour non seulement changer la perception du grand public sur le réfugié africain mais aussi créer une communauté de sympathisants afin de mobiliser des fonds pour soutenir la cause des réfugiés dans le monde et particulièrement en Afrique.

Pourquoi soutenir LuQuLuQu ?

20,2 millions d'Africains ont besoin de vous. Les conflits et les persécutions ont déchiré les familles et déraciné des millions d'autres de leurs maisons et de leurs pays.

Avec LuQuLuQu, nous pouvons utiliser la force de notre nombre pour assurer un meilleur avenir aux réfugiés.

Comment puis-je soutenir LuQuLuQu ?

Votre générosité peut faire la différence dans la vie d'un réfugié, d'un apatride et d'un rapatrié. Pour faire un don, veuillez suivre ces étapes:

1. Composer le *133#
2. Choisir option 1. Transfert
3. Utilisateur Mobile Money
4. Entrer le numéro suivant : 64290629
5. Entrer le montant
6. Référence (optionnel)
7. Entrer le code PIN

Ou visiter : donate.unhcr.org/LuquLuqu

Les sympathisants du mouvement en Côte d'Ivoire

Edith Brou, bloggeuse, Chef d'entreprise digitale, **Idia Fofana**, chanteuse, animatrice, **Jacques Silver Bah**, le Magnific, humoriste.





Différence entre RÉFUGIÉ, MIGRANT, APATRIDE

Souvent mal employés, il importe de clarifier les termes suivants :

Réfugié :

Toute personne qui a fui son pays et a besoin d'une « protection internationale » en raison d'un risque de violence ou de persécution si elle rentrait dans son pays. Ce terme inclut les personnes qui fuient la guerre. Il tient son origine d'instruments juridiques internationaux, notamment la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, le Protocole afférent de 1967 et la Convention de 1969 de l'OUA. Le statut de réfugié peut être obtenu sur demande individuelle. Il peut également être accordé d'office sous l'appellation « *prima facie* » dans les cas d'afflux massifs de populations. Les réfugiés ne peuvent être renvoyés dans leur pays d'origine que sur une base strictement volontaire.

Demandeur d'asile :

Toute personne ayant présenté à titre individuel une demande d'obtention du statut de réfugié et en attente des suites de sa demande. Les demandeurs d'asile bénéficient d'une « protection internationale » pendant la période d'évaluation de leur demande et, comme les réfugiés, ils ne peuvent être renvoyés dans leur pays d'origine que sur une base volontaire.

Migrant (économique):

Personne qui quitte volontairement son pays d'origine en quête de meilleures opportunités économiques.

Personne déplacée interne :

Toute personne forcée de fuir son foyer et déracinée ailleurs dans son propre pays.

Apatride :

Toute personne dépourvue de la nationalité d'un quelconque pays qui se trouve, par voie de conséquence, privée de ses droits fondamentaux et de l'accès aux services dont bénéficient les personnes jouissant d'une citoyenneté.

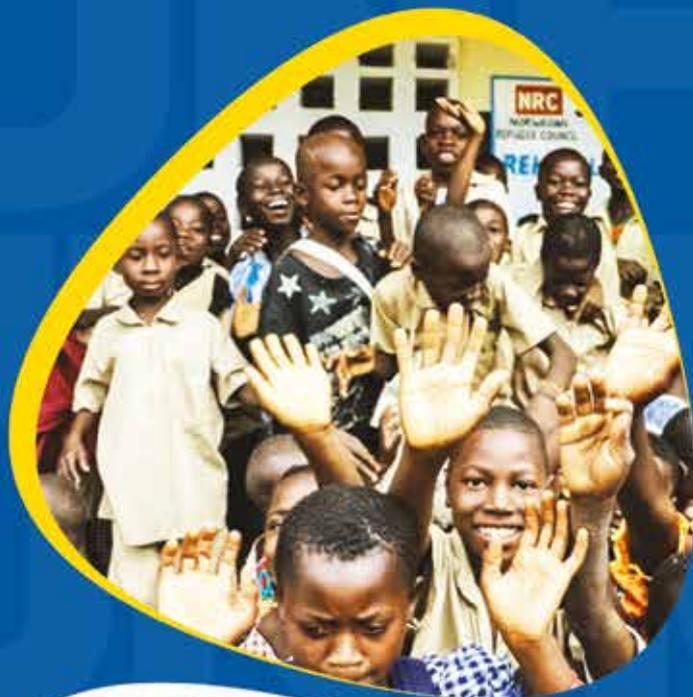
Un apatride peut également être un réfugié lorsque, par exemple, il est contraint de quitter son pays de résidence habituelle du fait d'une crainte fondée de persécution. Cependant, tous les apatrides ne sont pas des réfugiés, et tous les réfugiés ne sont pas des apatrides.

Rapatré :

Le rapatrié est celui qui revient dans son pays après avoir vécu, comme réfugié, sur une terre étrangère. Par exemple, des réfugiés ivoiriens qui retournent en Côte d'Ivoire.



UNHCR
L'Agence des Nations
Unies pour les réfugiés



Le HCR, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, dirige l'action internationale pour protéger les personnes déracinées par les conflits et les persécutions.

Nous fournissons une assistance vitale — un abri, de la nourriture et de l'eau —, nous contribuons aux respects des droits humains fondamentaux et nous mettons en œuvre des solutions permettant à ces personnes de trouver un lieu d'ancrage où elles pourraient se construire un avenir meilleur.

Nous travaillons également pour que les apatrides se voient accorder une nationalité.

LE HCR REMERCIE SES DONATEURS (2016 – 2019)



ALLEMAGNE



DANEMARK



ETATS-UNIS



ITALIE



JAPON



RÉPUBLIQUE TCHÈQUE



📍 Il Plateaux, Angle rue des Jardins, Boulevard des Martyrs (Ex-Latrille)

✉️ 01 BP 7982, Abidjan 01

☎️ +225 22 00 99 44

🌐 www.unhcr.org

📘 UNHCR CIV

🐦 @UNHCR CIV

✉️ Contact éditorial: guirou@unhcr.org



UNHCR
L'Agence des Nations
Unies pour les réfugiés